**Laïcité : supplique à Macron pour qu'il renonce à faire du Sarkozy**

MÉDIAPART - 7 DÉC. 2020 - BLOG DE Jean BaubÉROT

[LAÏCITÉ ET REGARD CRITIQUE SUR LA SOCIÉTÉ](https://blogs.mediapart.fr/jean-bauberot/blog)

**Ce 9 décembre, jour anniversaire de la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État, le conseil des ministres va adopter un projet de loi « confortant les principes républicains » pour lutter « contre le séparatisme ». Pour l'historien de la laïcité que je suis, ce texte manifeste une pente dangereuse vers une «sarkozysation» à laquelle, dans cette lettre ouverte, je supplie Emmanuel Macron de renoncer.**

« Cher Président,

Il y a maintenant plus de douze ans, j’avais écrit un ouvrage intitulé *La laïcité expliquée à M. Sarkozy… et à ceux qui écrivent ses discours* ([Albin Michel, 2008](https://www.label-emmaus.co/fr/la-laicite-expliquee-a-m-sarkozy-et-a-ceux-qui-ecrivent-ses-discours-21227680/)). Les quelques conversations que nous avons pu avoir me font estimer qu’il n’est nul besoin de vous « expliquer » la laïcité. Cependant, dans les mesures qui vont être présentées le 9 décembre en conseil des ministres, certains éléments manifestent une pente dangereuse vers une « sarkozysation ». Je rédige donc cette lettre pour vous « supplier » – je reprends le verbe de Briand à ses amis politiques lors de la loi de séparation – de ne pas vous laisser influencer par le « sarkozysme », et plus largement par la droite, y compris vallsienne ! N’entrez pas dans ce jeu-là, président : aller de Ricœur à Sarkozy vous tirerait trop vers le bas.

Vous avez donné la ligne générale qui vous guide lors de deux discours, l’un à Mulhouse le 18 février, l’autre aux Mureaux le 2 octobre. Là, vous aviez entrevu une réponse aux redoutables défis actuels assez différente de celle de la « nouvelle laïcité » (l’expression due à François Baroin) de droite. Mais, et cela pèse dans votre projet de loi, vous vous êtes arrêté à la moitié d’un chemin qu’il faut poursuivre afin de rompre avec les défaites successives subies par la République ces dernières décennies. Je vais me servir de vos propres propos comme d’un levier et montrer comment ils pourraient vous (et nous) être utiles pour affronter « lucidement » (vous voyez, je commence à vous citer) nos périls actuels.

« Je ne suis pas à l’aise avec le mot de communautarisme », avez-vous dit en expliquant que les « communautés » peuvent constituer une « forme d’identité en plus » de l’appartenance à la République et peuvent enrichir cette dernière par des « cultures », des « imaginaires » spécifiques. Le problème apparaît, affirmez-vous, lorsque ces communautés deviennent, non des ajouts, mais des « soustractions » aux lois et aux valeurs républicaines. Ce propos vous fait substituer au vocable « communautarisme » le terme de « séparatisme ». A moi aussi, cette seconde expression semble, a priori, meilleure. La communauté (ne) devient pernicieuse (que) lorsqu’elle amène à se « séparer » des lois et des principes républicains (dans votre projet de loi, référence est faites aux « valeurs », terme flou, ambigu, nous y reviendrons).

Un problème majeur est alors celui de la frontière, du lieu de bascule où l’apport positif, l’ajout donné à la République devient l’émergence d’un séparatisme destructeur. De plus, le séparatisme ne provient-il pas de l’échec d’une interaction ? Vous avez déclaré : « Nous avons nous-mêmes construit notre propre séparatisme. C’est la ghettoïsation que notre République […] a laissé faire, […] nous avons construit une concentration de la misère et de difficultés. »

« Concentration de la misère et de difficultés » : ce constat conforte l’approche dite « de l’intersectionnalité », notion qui désigne en sciences sociales le croisement de différentes dominations. Alors, pourquoi, adoptant la vulgaire rhétorique « expliquer, c’est déjà excuser », vous en êtes-vous pris au « monde universitaire » l’accusant d’avoir « cassé la République en deux » (rien moins !) ? Pourquoi laissez-vous Jean-Michel Blanquer en rajouter une couche par une charge virulente contre une « matrice intellectuelle » qui « gangrènerait » l’Université ? Prenez garde à l’image que vous laisserez dans l’Histoire : de la Restauration à la guerre d’Algérie (avec l’accusation faite aux intellectuels d’être « antifrançais »), les attaques gouvernementales contre l’Université ont été toujours, a posteriori, jugées sévèrement.

De cette construction du « séparatisme » par la République, vous donnez un exemple précis : l’enseignement des langues et des cultures d’origine (Elco). Voilà un des cas typiques de ce que j’appelle un laxisme paradoxal. Depuis 1977, ces cours sont donnés à certains élèves dans le cadre de notre école publique laïque, par du personnel nommé et payé par des gouvernements étrangers ; aucun contrôle n’est effectué sur le contenu de leur enseignement. Vous annoncez que l’Elco va être transformé. Nous l’avions déjà réclamé à la commission Stasi en 2003 ! Ert semble-t-il, votre projet reste muet sur ce point.

Or l’Elco est révélateur de nos impasses. Comme la Révolution a célébré une déesse Raison, nous transformons la laïcité en déesse dont la France serait le peuple élu. Seulement l’action politique, administrative, sociale, exige un réalisme pragmatique. Alors, nous tenons compte du passé : la France laïque a gardé des jours fériés catholiques ; nous tenons compte (plus que de mesure) de situations particulières : ni la loi scolaire de Jules Ferry ni la loi de séparation ne s’appliquent en Alsace-Moselle.

***L'écart entre les principes et la réalité***

Un écart, parfois énorme, existe donc entre les principes énoncés et la réalité empirique. En son temps, Jaurès donnait une piste par une formule signifiante : « Aller à l’idéal et comprendre le réel. » Nous, nous préférons nous raconter des histoires qui nous plaisent, même si elles sont erronées. Nous parlons de « l’école gratuite, laïque et obligatoire », tout en finançant à plus de 80 % un enseignement confessionnel, ce qui ferait crier aux Etats-Unis et au Japon ! Nous répétons sans cesse que la République est « une et indivisible » alors que si proclamation en fut faite en 1793, dans une France aux mille patois, la Constitution issue de la Résistance a enlevé le « une », et la Constitution actuelle a ajouté que la République laïque « respecte toutes les croyances

« Une et indivisible » : ce titre d’un livre de votre ministre à la Citoyenneté, nous nous en gargarisons dès qu’il est question d’immigration et d’islam. Double erreur puisque nous partons de fausses prémisses et que toute tentative de penser l’écart entre « idéal » et « réel » se trouve dénoncée comme trahison « islamo-gauchiste » (en 1905, Briand et Jaurès furent traités de « socialo-papalins » !). Et, comme il est impossible d’appliquer un principe (a fortiori quand il est inexact) de façon absolue, nous ne savons pas faire, nous ne disposons pas d’une réflexion rationnelle sur notre propre pratique et donc… nous faisons n’importe quoi, pourvu que la poussière soit mise sous le tapis. L’Elco en est un formidable exemple.

Exemple qui vaut de manière plus générale : souvent, ce sont des élus au discours sacralisateur sur la laïcité qui, dans les faits, font le plus reculer la présence républicaine et délèguent à des organisations religieuses (ou autres) la gestion de « solutions » nécessaires, de « services » indispensables à la vie quotidienne de personnes accumulant des handicaps sociaux. Faute d’assumer, de clarifier l’écart, faute aussi de traiter à « égalité » certaines catégories de la population, le pseudo universalisme français illustre le propos de Pascal : « Qui veut faire l’ange fait la bête. »

Votre projet risque de jouer à l’ange… et de faire la bête, alors même que l’histoire peut nous aider à affronter le présent avec plus de « lucidité ». Dans notre pays, pendant une bonne partie du XXe siècle il y a existé deux forces intégratrices, l’Eglise catholique et le Parti communiste, avec leurs satellites qui constituaient des réseaux associatifs multiformes. Ces communautés puissantes étaient loin d’être sans défaut (catholicisme d’avant Vatican II, communisme stalinien) et se trouvaient en délicatesse avec la République, trop laïque pour l’une, trop capitaliste pour l’autre. Pourtant elles ont socialisé à la République, en respectant la tolérance civile (malgré leur intolérance doctrinale) et les fondements principiels et juridiques du lien politique et social. Dialectique de la distance et de la proximité.

J’ai bien peur que la façon dont vous voulez serrer la vis aux associations ne tienne aucun compte de ce précédent historique. L’article 6 leur demande un engagement « à respecter les principes et les valeurs de la République » : les principes, d’accord. Les « valeurs », le terme peut brasser large ou se rétrécir à l’excès, il peut masquer des dessins peu honorables ou, au contraire, se trouver renfermé dans un placard au nom de la liberté : un Zemmour respecte-t-il les valeurs de la République ? Et pourtant, il bénéficie d’une puissante liberté d’expression dont l’accès reste très inégalitaire. L’Eglise catholique respecte-t-elle ces valeurs quand elle interdit l’accès de la prêtrise aux femmes ? Et pourtant, elle n’est pas poursuivie pour discrimination à l’embauche. Et que dire des maçons, dont toutes les loges sont loin d’être mixtes ! Les valeurs ne seraient-elles pas de l’ordre du « convaincre », plutôt que du « contraindre » ?

Une nouvelle fois n’allons-nous pas jouer double jeu, nous servir du terme de « valeur » pour cibler les uns et oublier les autres ? N’allons-nous pas nous montrer contre-productifs en ignorant l’importance historique d’instances de socialisation non totalement acculturées aux valeurs de leur époque ? Déjà une partie (pas la totalité, bien sûr) des problèmes actuels provient de l’enfermement desdits « musulmans » dans une alternative politiquement désastreuse : être des béni-oui-oui, ou se retrouver suspects de complicité avec l’ultra-islamisme. (Vous avez ferraillé contre des journaux de certains pays qui ont écrit « islamique », là où vous aviez dit « islamiste ». Mais des Français opèrent également cette confusion. Parler d’ultra-islamistes est donc plus clair.)

***Clemenceau contre « l'omnipotence de l'État laïque »***

Tant que l’on n’acceptera pas une dialectique de la proximité et de la distance, tant qu’on n’aura pas intégré culturellement que la République est « indivisible » sans être « une » pour autant, alors on courra droit vers la catastrophe et les prophéties autoréalisatrices d’une détérioration de la situation feront florès. Il serait pertinent de se rappeler ce qu’écrivait Emile Durkheim à propos de l’intégration : elle est nécessaire pour faire société et éviter l’anomie, mais une intégration trop complète, unilatérale se retourne contre la société elle-même en transformant ses citoyens, ses groupements en membres passifs, en atrophiant et en rigidifiant le social.

Si, 85 000 élèves suivent les cours d’Elco en dehors de tout contrôle, moins de 50 000 sont instruits à domicile. Vous tournez le dos à Jules Ferry en voulant interdire cette liberté, que la loi permet déjà de ne pas laisser sans surveillance (les lois et décrets de 1998, 2007, 2009 et 2016 donnant une « attention particulière » au respect du « socle commun de connaissances, de compétences et de culture »). Prenez garde. Vous avez, dans votre hommage à Samuel Paty, cité un beau texte de Ferdinand Buisson : « Pour faire un républicain, il faut prendre l’être humain si petit et si humble qu’il soit […] et lui donner l’idée […] qu’il ne doit ni foi ni obéissance à personne, que c’est à lui de chercher la vérité et non pas de la recevoir toute faite d’un maître. » Il aurait été incongru, là, de préciser le contexte de cette citation. Pourtant il est éclairant. Buisson s’exprime au Congrès de 1903 du Parti radical, pour défendre la liberté de l’enseignement contre les partisans d’une école laïque obligatoire pour qui, « faire des républicains » consiste à enseigner « le credo de “la Déclaration des droits de l’homme” ». Buisson ne célèbre pas l’école laïque, il adresse une mise en garde aux laïques autoritaires, car à cette époque, comme aujourd’hui, plusieurs conceptions de la laïcité s’affrontaient.

Buisson fut mis en minorité, mais qui se souvient aujourd’hui de Lintilhac, son vainqueur ? Et le monopole de l’enseignement laïque échoua, au Sénat, grâce à Clemenceau. « Vous rêvez de l’État idéal » et, au nom de ce rêve, déclara-t-il, vous bâtissez « l’omnipotence de l’État laïque » qui est « une tyrannie. […] Je ne suis pas de ce pontificat ! […] Nous sommes tous faillibles. » Et « le Tigre » de plaider pour « la liberté dans la diversité » avant de conclure « s’il pouvait y avoir un conflit entre la République et la liberté, c’est la République qui aurait tort ». A méditer !

Une autre mesure phare de votre projet consiste à élargir l’obligation de neutralité des agents des services publics aux personnes travaillant dans des organismes bénéficiant de concessions et de délégations du service public. Ainsi une femme qui porte un foulard (telle Latifa Ibn Ziaten, mère du soldat assassiné par Mohammed Merah) ne pourra plus y travailler. Ce renforcement des interdictions professionnelles contribuera à obliger ces femmes à chercher un emploi dans une association ou entreprise communautaire, alors qu’elles voulaient entretenir une relation de proximité et de distance avec leur communauté. Voilà un exemple type de mesure contre-productive. Atténuez-la au moins par le constat qu’un bandana n’est pas un signe religieux. Car, d’une manière générale, votre projet va accentuer un glissement anti-laïque de la neutralité de la puissance publique vers une neutralité imposée à des secteurs de la société civile (les associations) et à des individus (celles et ceux travaillant dans les organismes ayant délégation de service public).

***La voie de la justesse et de la justice***

Votre idée d’appliquer la loi de 1905 à toutes les associations centrées sur des activités religieuses est bonne. *Le Figaro* (18 novembre) s’étonne que le Conseil d’État l’ait retoquée. La raison en est simple : le refus du pape Pie X d’appliquer la séparation a conduit la République, bonne fille, à promulguer la loi du 2 janvier 1907 qui permet ces activités dans le cadre de la loi de 1901 sur les associations.

A juste titre, vous cherchez d’autres moyens de lutte contre « l’islam consulaire », mais attention à ce que le remède de l’intervention de l’État ne soit pas aussi nocif que le mal. Il faudrait qu’il soit clair qu’un tel interventionnisme étatique sera temporaire, que la route à suivre doit conduire, à terme, à une séparation complète de l’islam et de l’Etat.

On pourrait détricoter d’autres articles de votre future loi, comme l’inquiétant article 8 qui rend une association responsable d’agissements de ses membres (ce que la loi de 1905 avait refusé de faire). Mais, pour ne pas prendre la dimension d’un livre, cette lettre va s’en tenir à un constat général : la teneur de votre projet va non seulement diminuer les libertés laïques mais affaiblir la laïcité elle-même.

Vous me rétorquerez que vous devez agir dans un contexte où le risque terroriste est permanent. Bien sûr et, par exemple, la haine en ligne doit être combattue. Aussi il s’agit de sortir des polémiques récurrentes sur une laïcité dure ou douce pour se poser la question : quels sont les paroles et les actes laïques efficaces pour lutter contre le djihadisme et ses propagandistes ? Des mesures justes au sens de la justice et de la justesse.

De la justice, et vous le montreriez en rétablissant la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l’Égalité (Halde), fondée par Jacques Chirac et… supprimée par Nicolas Sarkozy. De la justesse, et il vous faut vous rappeler, sans cesse, vos propres propos : « Nous avons construit notre propre séparatisme… [par] nos propres insuffisances. » A quand une loi « confortant les principes républicains » en luttant contre le séparatisme créé par la République elle-même ? »

> **Ce texte a initialement paru**[**sur *Bibliobs***](https://www.nouvelobs.com/idees/20201128.OBS36714/monsieur-le-president-ne-passez-pas-de-ricoeur-a-sarkozy-par-jean-bauberot.html)***.***